

APPEL À PROJET

Kaléidoscope

Instants de vie en mouvement, en musique et en partage

2025 - 2026

**Projet de création collective
Arts en mouvement et musique
Département de l'Hérault**

Le Département de l'Hérault et la Scène de Bayssan lancent
un appel à projet de création collective incluant les arts en mouvement et la musique.

La structure porteuse assurera **la direction artistique du projet**
en fédérant les équipes nécessaires à sa réalisation.

Avec le soutien du ministère de la Culture
Direction régionale des affaires culturelles Occitanie

Candidatures ouvertes jusqu'au 7 septembre 2025

CONTEXTE

Dans le cadre du Schéma départemental de la culture 2023-2028, le Département de l'Hérault encourage la construction de projets artistiques participatifs ancrés territorialement. Cette démarche associe habitants ou usagers aux artistes et acteurs institutionnels dès la conception des projets. Chef de file des solidarités, le Département porte une attention particulière à mettre en relation les acteurs relevant du champ social, médico-social et ceux de la culture.

Accéder au schéma départemental 2023-2028 de la culture :

<https://herault.fr/publication/453/16-schema-departemental-2023-2028-la-culture.htm>

La Scène de Bayssan est un acteur clé de cette dynamique dans l'Ouest du Département, impulsant une programmation pluridisciplinaire et transdisciplinaire de référence, avec une haute exigence artistique, notamment dans le domaine des arts en mouvement. L'histoire du Domaine de Bayssan témoigne de cette ambition : né il y a vingt ans de la volonté d'équilibrer l'offre culturelle départementale, le site a connu un développement significatif de ses infrastructures et activités conduisant à la création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) pour sa gestion. L'EPA administre désormais un théâtre d'une capacité de 430 places, un amphithéâtre de plein air pouvant accueillir 1000 spectateurs, une chapelle de 150 places, un espace de réunion et d'exposition et une villa d'artistes (7 chambres).

Accéder à la programmation de la Scène de Bayssan : <https://scene-de-bayssan.herault.fr/>

Aujourd'hui le Département et la Scène de Bayssan portent des actions orientées vers l'accès à la culture pour tous, la rencontre entre des publics de tous horizons, le soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire héraultais.

ENJEUX

Convaincus que la culture est un vecteur essentiel de lien social et d'émancipation, le Département de l'Hérault et la Scène de Bayssan ouvrent l'appel à projet *Kaléidoscope* autour des **arts en mouvement** et de la **musique** afin de :

- Créer du lien entre une diversité d'acteurs et avec le territoire par la création artistique
- Favoriser l'accès à la création contemporaine en liant pratiques amateurs et professionnelles
- Développer le pouvoir d'agir des personnes et collectifs

INTENTION

L'appel à projet *Kaléidoscope* s'inscrit dans une démarche de création partagée, visant à mettre en dialogue un territoire, l'ouest du Département de l'Hérault, et ses habitants autour d'un projet artistique qui s'inscrit dans la durée. Il invite les artistes à s'immerger dans des contextes de vie singuliers, à instaurer une relation de confiance avec les participants, et à construire ensemble une œuvre commune, reflet de parcours croisés et de sensibilités partagées.

Il s'agira de prendre le temps de tisser ces singularités au sein d'un processus créatif exigeant, nourri par l'échange, l'écoute et la rencontre. L'œuvre qui en découlera portera la trace de cette aventure collective, sensible et engagée.

Le projet donnera lieu à la création d'un spectacle participatif, présenté au mois de juin 2026 dans le cadre de la saison 2025-2026 de la Scène de Bayssan, dans des conditions scéniques professionnelles.

DESTINATAIRES DU PRESENT APPEL A PROJET

Kaléidoscope s'adresse à des structures supports disposant d'une direction artistique identifiée (ou un membre désigné à cette fonction), et capables de réunir des équipes pluridisciplinaires mobilisées autour des arts en mouvement et de la musique.

Les équipes candidates devront témoigner d'un parcours professionnel solide dans les domaines de la création, de la transmission et de la médiation artistique, et démontrer leur capacité à conduire une démarche participative avec des publics aux profils variés, dans une logique territoriale.

MODALITES DE CREATION

L'œuvre, inscrite dans les arts en mouvement, se déploiera en harmonie avec une composition musicale originale ou s'appuyant sur un répertoire existant, et arrangée pour des ensembles d'orchestres issus d'écoles de musique ou d'autres formations associatives du Département de l'Hérault.

L'œuvre sera interprétée en direct lors des restitutions.

Le processus de création devra être nourri de rencontres, d'échanges et de pratiques partagées avec les habitants impliqués dans le projet. Ces derniers pourront participer à différentes étapes de l'élaboration artistique, sur scène ou hors scène, en contribuant à un ou plusieurs aspects :

- Ecriture de l'œuvre
- Composition musicale ou arrangements musicaux
- Mise en scène
- Interprétation sur scène
- Création de costumes
- Scénographie
- Aspects techniques du spectacle vivant

Cette dynamique collaborative est au cœur du projet : elle permet de croiser les savoir-faire, les sensibilités et les imaginaires, dans une logique d'engagement et de valorisation de chacun.

Le projet aboutira à la création d'un spectacle participatif qui sera programmé à la Scène de Bayssan, dans le théâtre Michel Galabru sur deux sessions :

- Une session à destination des participants, de leurs proches et des partenaires du projet
- Une session ouverte à tous

Le projet artistique devra être documenté au fil du temps sous une forme qui sera proposée par les équipes artistiques (photographie, vidéo, audio, esquisses, blog...) en vue de sa valorisation. La documentation du projet permettra de garder trace du processus de création. En parallèle, la direction de la communication du Département réalisera une captation de différentes phases du projet.

TERRITOIRE ET PARTICIPANTS

Le projet se déroulera sur le Domaine de Bayssan et au sein des structures accueillant les publics participants, implantées sur le bassin de vie de Béziers ou allant jusqu'à un rayon de 60 km.

Le projet se réalisera avec des établissements dont la liste sera établie par le Département et communiquée à l'équipe artistique sélectionnée. Ces établissements pourront être :

- Une / des maisons d'enfants à caractère social (MECS)
- Un établissement d'accueil non médicalisé (EANM)
- Une / des écoles de musique
- Un collège
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Une / des associations ou collectifs de personnes du territoire
- Les collectivités locales où se situent ces structures

THEMATIQUE

Cet appel à projet invite les équipes à interroger la notion de jeunesse dans sa pluralité, en explorant la diversité des expériences et des vécus qui façonnent l'existence. Il s'agira de questionner la jeunesse non seulement comme une tranche d'âge, mais comme un état d'esprit fait de curiosité, de résilience et de désir d'évoluer.

Ce questionnement résonne avec les profils et parcours divers des participants : des enfants issus de contextes pluriels, tels que ceux accompagnés par une MECS, des résidents d'un EHPAD, des personnes en situation de handicap, chacun apportant sa propre expérience et perspective. Chacun, à sa manière, porte une jeunesse particulière, animée par des rêves, des défis et des formes d'expression singulières.

Par le prisme des jeunesses, les regards peuvent se croiser autour des enjeux sociétaux majeurs, qui traversent notre époque et suscitent des interrogations profondes comme par exemple :

- L'urgence climatique et ses multiples répercussions (biodiversité, santé, ressources, etc.)
- Les mutations induites par l'intelligence artificielle, notamment sur le rapport au temps, aux savoirs, à la fracture sociale, ou encore au numérique
- Les recherches du bonheur et de la quête de sens
- Les défis de la cohésion sociale, de la solidarité et de la diversité
- Les questions d'égalité et lutte contre les discriminations

Par les arts en mouvement et la musique, ces créations pourront être l'occasion de susciter des réflexions, d'encourager le dialogue et d'offrir de nouvelles perspectives sur ces questions qui façonnent notre monde.

CALENDRIER DU PROJET

JANVIER – JUIN 2026 : Le projet pourra se mener en continu ou sur des périodes fractionnées en fonction des disponibilités des différents acteurs.

JANVIER 2026 : réunion préparatoire collective au Domaine de Bayssan avec les structures partenaires.

JUIN 2026 : restitutions au théâtre Michel Galabru de la Scène de Bayssan.

AUTOMNE : valorisation du projet par la documentation / et bilan du projet avec l'ensemble des structures participantes.

Le déroulement du projet se déclinera comme suit :

- Un temps d'immersion permettant aux artistes d'appréhender le territoire, d'aller à la rencontre des participants et de les inviter à s'engager dans le projet (6 / 8 semaines)
- Un temps de médiation et de pratique artistique au sein de chaque structure, et en collectif au Domaine de Bayssan (10 semaines environ avec des temps de rencontres collectifs possibles durant vacances scolaires détaillées ci-dessous)
- Un temps de création (5 / 6 semaines)
- Un temps de filage et restitution au Domaine de Bayssan (1 semaine environ)

Le calendrier se coconstruira plus précisément avec l'ensemble des partenaires du projet.

Néanmoins pour préfigurer un phasage du projet, il est à considérer des temps de rencontre sur les périodes scolaires et de vacances de la zone C.

CONDITIONS D'ACCUEIL

La Scène de Bayssan mettra à disposition les espaces suivants :

- Villa David : pour l'hébergement sur les périodes de travail et le temps de restitution selon disponibilités. La Villa David dispose de 7 chambres avec salles d'eau individuelles ainsi que d'une cuisine et d'une salle à manger collective.
Les frais de restauration seront à la charge de l'équipe artistique.
Les éventuelles périodes d'hébergement hors Villa David restent à la charge de l'équipe artistique.
- Chapelle Saint Félix, théâtre Michel Galabru, espace Hervé di Rosa : pour les lieux de pratique ou de recherche
- Bois sacré, jardins des 3 Fontaines, parvis des Théâtres, aire de Jeux, parcours santé : pour les espaces extérieurs

Les structures partenaires, situées dans un rayon de 60 km du Domaine de Bayssan, mettront à disposition des espaces pour les rencontres et les ateliers de pratique.

FINANCEMENT

Une subvention maximale de 60 000 € TTC sera attribuée au porteur de projet comprenant :

Honoraires artistiques et techniques

- Direction artistique
- Mise en scène / mise en piste
- Arrangements musicaux
- Artistes et techniciens pour le temps de répétitions et restitutions
- Création lumière
- Conception de la scénographie et costumes
- Documentation du projet pour la valorisation

Coûts de production

- Fournitures et matériels pour : ateliers de pratique, décors, costumes, et documentation du projet

Droits d'auteur

- Droits SACEM pour l'utilisation de musique.
- Droits d'auteur pour les textes, la chorégraphie, etc.

Frais équipes artistiques

- Transports
- Restauration
- Frais administratifs
- Hébergement (en dehors de la Villa David)

Assurances

- Responsabilité civile, annulation

Une avance sera versée à la signature de la convention, prévue en décembre 2025. L'acompte interviendra en avril 2026, sur présentation des justificatifs de paiement. Le solde sera réglé à l'issue du projet, au moment du bilan, au troisième trimestre 2026.

DROITS ET DEVENIR DES ŒUVRES

Les œuvres créées dans le cadre de cet appel à projet par leurs auteurs sont protégées en tant qu'œuvres de l'esprit conformément à l'article L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle. Celles-ci restent la propriété de leurs auteurs. Toute vente, tout prêt, toute donation, toute exposition des œuvres fera l'objet d'un contrat distinct entre le Département et les artistes. Les auteurs sont détenteurs des droits patrimoniaux attachés à leurs œuvres.

Concernant l'exploitation des œuvres par le Département et les partenaires du projet – à savoir la représentation lors de restitutions et la reproduction à des fins non commerciales (dans le cadre d'activités pédagogiques, culturelles, de valorisation et communication du projet) – celle-ci sera conditionnée à une cession de droits d'auteur. Cette cession, formalisée par un contrat spécifique, sera accordée au Département à titre gracieux et non exclusif.

COMMENT CANDIDATER ?

PIECES A FOURNIR (dans l'ordre ci-dessous et dans un seul document en format PDF).

- Fiche contact présente en annexe
- CV du directeur / de la directrice artistique et des équipes artistiques associées, mettant en évidence leur expérience en matière de création participative et de médiation
- Note d'intention présentant le projet artistique, sa démarche et sa pertinence au regard des objectifs de l'appel à projet
- Dossier de présentation relatif aux créations et tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche artistiques (photos, vidéos, lien internet...)
- Budget prévisionnel détaillé
- Calendrier prévisionnel des disponibilités des équipes artistiques
- Fiche Insee / avis de situation au répertoire Sirene
- Statuts de l'association
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée générale
- RIB

MODALITES D'ENVOI

La date limite de réception des candidatures est fixée au dimanche **7 septembre 2025 jusqu'à 23h59**. Les dossiers de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées sont à adresser au Conseil départemental de l'Hérault, uniquement par envoi électronique à l'adresse suivante : culture@herault.fr

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le jury de sélection se réunira à la fin du mois de septembre 2025 pour étudier les candidatures et faire le choix de la structure porteuse du projet. La sélection se déroulera en deux phases :

- Une première phase sur dossier
- Une deuxième phase sur audition (uniquement pour les candidatures présélectionnées).

CRITERES DE SELECTION

Chaque projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- Cohérence de la proposition artistique avec les enjeux du projet
- Capacité et expérience de médiation, d'échanges et de dialogue avec les publics du projet
- Exigence artistique du projet et des actions de médiation proposées
- Intégration de processus participatifs et de mixité des publics (générationnelle, sociale, géographique...)
- Respect de l'enveloppe allouée et la cohérence du budget prévisionnel
- Respect de la période du projet
- Viabilité financière, structuration administrative et gouvernance adaptée

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJET

- Début juillet 2025 : lancement de l'appel à projet
- 7 septembre 2025 jusqu'à 23h59 : date limite de dépôt des dossiers
- 29 septembre – 2 octobre 2025 : audition des candidats présélectionnés
- Décembre 2025 : notification à l'équipe lauréate

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA PROCEDURE DE L'APPEL A PROJET

Direction de la Culture

Aurélie WILLAUME

Cheffe de projets culturels

awillaume@herault.fr

Téléphone : 04 67 67 32 99 / 06 89 96 35 79